

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **24 juin 2013**

Délibération n° 2013-3980

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat (L\_VE) - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Lyon pour la mise en oeuvre de ses programmes d'actions sur la qualité et la transmission reprise en 2013**

service : **Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local**

**Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 14 juin 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 26 juin 2013

**Présents :** MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Assi, Julien-Laferrrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Martinez, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

**Absents excusés :** Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Plazzi), MM. Buna (pouvoir à M. Charles), Charrier (pouvoir à Mme Besson), Crédoz (pouvoir à M. Darne J.), Mme Peytavin (pouvoir à M. Claisse), MM. Rivalta (pouvoir à M. Longueval), Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à M. Jacquet), Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Yéréman), M. Fleury (pouvoir à M. Bousson), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Nissanian), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Vergiat), Millet (pouvoir à M. Lévêque), Mme Rabatel (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Thévenot (pouvoir à M. Petit), Mme Tifra (pouvoir à M. Martinez), MM. Touleron (pouvoir à M. Fournel), Turcas (pouvoir à M. Buffet).

**Absents non excusés :** M. Barge, Mmes Bab-Hamed, Palleja, M. Thivillier.

**Conseil de communauté du 24 juin 2013****Délibération n° 2013-3980**

commission principale : développement économique

objet : **Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat (L\_VE) - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Lyon pour la mise en oeuvre de ses programmes d'actions sur la qualité et la transmission reprise en 2013**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 5 juin 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Lyon a 3 missions principales au service du développement des entreprises et du territoire :

- représenter les entreprises et les commerçants et être leur porte-parole auprès des pouvoirs publics,
- accompagner les entreprises de la création jusqu'à la transmission en passant par toutes les phases de croissance et de développement : création/reprise transmission, développement commercial, ressources humaines, formation/apprentissage, innovation, développement durable, veille et intelligence économique, international,
- contribuer à la gestion des grands équipements utiles au développement et à l'attractivité des territoires : aéroports de Lyon, Eurexpo, école de management de Lyon (EMLYON) Business School, musée des tissus - musée des arts décoratifs.

Dans le cadre de son carnet de route 2011-2015, la CCI de Lyon s'est fixée comme objectif de faire de Lyon la référence européenne en matière d'entrepreneuriat, en particulier en renforçant son implication dans le pilotage et le développement des actions du réseau Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat (L\_VE).

**a) Objectifs**

Depuis 2004, la Communauté urbaine de Lyon met en oeuvre une politique globale dans le domaine de l'entrepreneuriat. C'est un levier important pour garantir le renouvellement du tissu économique local et le développement de l'emploi sur l'agglomération.

La Communauté urbaine intervient en tant que coordinateur, promoteur et principal financeur du réseau L\_VE en concertation avec ses partenaires regroupés au sein de "Grand Lyon, l'Esprit d'entreprise".

Les ambitions du réseau L\_VE, pour la période 2012-2014, sont de continuer à mettre l'entrepreneur au cœur de son action et de mobiliser le territoire pour maintenir et développer un cadre favorable à l'entrepreneuriat et à la croissance des jeunes entreprises. L'accessibilité, l'efficacité et la qualité de l'offre de service du réseau contribuent à faire de Lyon une référence européenne en matière d'entrepreneuriat. Le réseau s'engage à soutenir chaque entrepreneur par une offre de proximité et souhaite faire émerger les entrepreneurs à potentiel, notamment dans le cadre des filières d'excellence du territoire.

C'est dans ce contexte que la Communauté urbaine souhaite renouveler son soutien à la CCI de Lyon pour son appui au pilotage et pour la mise en oeuvre de programmes dédiés du réseau L\_VE, à savoir les programmes "qualité" et "transmission-reprise", pour l'année 2013.

#### **b) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2012 et bilan**

Par délibération n° 2012-3059 du 25 juin 2012, le Conseil de communauté a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant total de 149 753 € au profit de la CCI de Lyon pour la mise en oeuvre de ses programmes d'actions sur la qualité, la post-crétion et la transmission-reprise pour l'année 2012, dont 93 256 € pour le programme qualité et de 18 500 € pour le programme transmission-reprise. En complément, la Région Rhône-Alpes, au titre de la convention de fonctions d'agglomération et de centralité (CFAC), attribuait à la CCI de Lyon des financements à hauteur respectivement de 113 256 € et de 18 500 € sur ces mêmes programmes.

Le bilan 2012 de l'activité de la CCI de Lyon dans le cadre de ce financement est le suivant.

##### *Programme L\_VE qualité*

1° - Assurer les développements informatiques de la plateforme L\_VE pro pour passer peu à peu d'une base de données commune à une véritable plateforme de services : le cahier des charges a été finalisé et les développements engagés tout au long de l'année 2012. La livraison de la nouvelle version de L\_VE pro a été programmée sur l'année 2013.

2° - Participer aux développements des compétences des acteurs du réseau en mettant en place un programme de formation et en développant les outils issus des réflexions menées en groupes métiers : le programme de formation développé était composé de 6 thématiques (le passage de l'idée au projet le prévisionnel financier, du questionnaire à la segmentation, la stratégie commerciale, le diagnostic post-crétion et la lutte contre les discriminations). Au total, ce sont 30 journées de formations qui ont été proposées aux membres du réseau à partir de fin 2012. Des outils d'accompagnement des porteurs de projet ont également été développés et mis à disposition du réseau : prévisionnel financier, diagnostic post-crétion et plan d'affaires.

3° - Finaliser les outils liés à la nouvelle démarche de labellisation en continu et débiter la mise en oeuvre de cette démarche au sein des structures labellisées du réseau : les outils ont été finalisés au cours du 1er semestre 2012 et la nouvelle démarche de labellisation a été présentée au réseau en juin 2012. Les premiers auto-diagnostics ont débuté fin 2012 dans les différentes structures du réseau.

##### *Programme L\_VE transmission-reprise*

En 2012, 3 actions ont été mises en oeuvre :

1° - Mise en place d'un observatoire de la transmission d'entreprises sur l'agglomération lyonnaise : 1 033 entretiens (sur 1 000 prévus) ont été réalisés auprès de chefs d'entreprises dans ce but dont la synthèse a été diffusée lors de nombreuses manifestations.

2° - Organisation collective d'un événement sur le thème de la transmission-reprise : le forum habituel de la transmission-reprise a été renouvelé en 2012 dans le cadre de la semaine de la création (102 cédants potentiels y ont été accueillis sur un objectif initial de 100).

3° - Mise en oeuvre de bourses d'échange pour répondre aux attentes exprimées par les cédants (4 bourses, une par trimestre) : 333 cédants et repreneurs participants et 888 offres de cession/reprise.

Au total ce sont donc 1 300 cédants et 250 repreneurs qui ont été concernés par l'action transmission-reprise.

#### **c) - Programme d'actions pour 2013 et plan de financement prévisionnel**

Pour permettre la mise en oeuvre des programmes L\_VE portés par la CCI de Lyon, il est proposé de soutenir, en 2013, les actions suivantes :

*Programme L\_VE qualité*

1° - Assurer l'accompagnement de la labellisation des structures du réseau : assurer le contrôle qualité des 29 membres labellisés (nouvelle démarche de maintien de labellisation), gérer les nouvelles demandes de labellisation, suivre le niveau de satisfaction des clients, assurer l'animation qualité du réseau, alimenter le comité de pilotage et les acteurs en indicateurs et analyses issus de la démarche qualité.

2° - Assurer la professionnalisation des structures membres du réseau : poursuivre et finaliser le cycle de formation lancé fin 2012, suivre la mise en oeuvre et assurer les évolutions des outils développés en 2012 (prévisionnel financier, plan d'affaires, diagnostic post-crétion), identifier de nouveaux besoins et alimenter le comité de pilotage et les acteurs en indicateurs et analyses issus de la démarche professionnalisation.

3° - Assurer le pilotage des développements informatiques de la plateforme collaborative L\_VEPro : assurer la continuité de service et la bonne utilisation de la plateforme L\_VEPro, piloter et suivre les développements des nouveaux modules de la plateforme L\_VEPro, assurer la formation des utilisateurs, alimenter le comité de pilotage et les acteurs en indicateurs et analyses issus de L\_VEPro.

*Programme L\_VE transmission-reprise*

Le programme est poursuivi à l'identique : poursuite de l'observatoire de la transmission d'entreprises sur l'agglomération lyonnaise, organisation du forum de la transmission reprise en novembre 2013 dans le cadre de la semaine création-reprise, mise en oeuvre de bourses d'échanges pour répondre aux attentes exprimées dans le cadre de l'étude des difficultés d'identification des repreneurs par les cédants (4 bourses, soit une par trimestre).

**Budget prévisionnel 2013 dans le cadre du renforcement des actions (en €)**

| Dépenses                                                              | Montant<br>(en €) | Recettes                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Montant<br>(en €) |
|-----------------------------------------------------------------------|-------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| autres services extérieurs : rémunération intermédiaire et honoraires | 80 000            | Communauté urbaine de Lyon                                                                                                                                                                                                                                                                    | 111 881           |
| charges de personnel                                                  | 150 997           | Région Rhône-Alpes<br>convention de fonctions<br>d'agglomération et de<br>centralité (CFAC)<br><br>1.1 Axe 5 - Garantir la<br>qualité et la proximité du<br>service aux créateurs<br>d'entreprises<br>1.1 Axe 4 - Faciliter la mise<br>en relation du cédant et du<br>repreneur d'entreprises | 111 881           |
| <b>Sous-total programme qualité</b>                                   | <b>230 997</b>    | Chambre de commerce et<br>d'industrie (CCI) de Lyon                                                                                                                                                                                                                                           | 80 035            |

|                                                  |                |                     |                |
|--------------------------------------------------|----------------|---------------------|----------------|
| observatoire de la transmission                  | 13 634         | partenariats privés | 25 987         |
| forum de la transmission                         | 26 396         | droits d'entrées    | 2 000          |
| bourses d'échanges cédants-repreneurs (x 4)      | 60 757         |                     |                |
| <b>Sous-total programme transmission-reprise</b> | <b>100 787</b> |                     |                |
| <b>Total</b>                                     | <b>331 784</b> | <b>Total</b>        | <b>331 784</b> |

Il est donc proposé au Conseil de communauté d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 111 881 € au profit de la CCI de Lyon dans le cadre de ses programmes d'actions L\_VE qualité et L\_VE transmission-reprise (soutien de 111 756 € en 2012). La Région Rhône-Alpes apporte elle aussi son soutien (111 881 €) à la CCI de Lyon, dans le cadre de la convention de fonction d'agglomération et de centralité portant sur la période 2010-2016 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

#### DELIBERE

##### 1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 111 881 € au profit de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Lyon pour la mise en oeuvre de ses programmes d'actions sur la qualité et la transmission-reprise pour l'année 2013,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la CCI de Lyon définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

##### 2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 65 738 - fonction 90 - opération n° 0P01O2291.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 26 juin 2013.**